

AGIR CONTRE LA VIOLENCE

PROTOCOLE

Novembre 2012

Caractéristiques du protocole

- ❖ Démarche en 6 niveaux distincts
- ❖ Démarche systématique
- ❖ Offre une souplesse dans l'application des mesures
- ❖ Implication des élèves, des parents, des enseignants, personnel de soutien, chauffeurs d'autobus, professionnels et de la direction
- ❖ La notion de niveau est déterminée selon les critères suivants de la situation :
 - ❖ La fréquence
 - ❖ La durée
 - ❖ La gravité (torts causés, force du pouvoir, intensité, etc.)
 - ❖ Intervention(s) précédente(s)

***** La recommandation du niveau d'intervention doit être faite par l'enseignant titulaire en collaboration, au besoin, avec les intervenants et/ou la direction*****

Dès qu'il y a intimidation ou violence...il faut :

- ❖ **Arrêt d'agir** (dès qu'il y a intimidation ou violence)
 - ❖ Signaler l'évènement par le billet papier ou par courriel à la direction. Prendre des notes pour le suivi.
 - ❖ Suite à ces actions, l'intervention doit débuter selon le niveau applicable
 - ❖ Les parents de l'intimidé et de l'intimidateur doivent être informés.
- ❖ Pour la victime, mettre en place des mesures de protection. (Jumelage avec un autre élève, créer un lien de confiance pour dénoncer, orienter la victime vers un adulte en qui elle a confiance, éloigner l'intimidateur, traiter toutes les informations de manière discrète et professionnelle...)

Il s'agit de la première étape à appliquer dès qu'il y a intimidation. Pour chaque niveau.

NIVEAU D'AVERTISSEMENT

- ❖ Étape 1 : Arrêt d'agir

- ❖ Étape 2 : Intervention avec l'intervenant et le titulaire.
 - ❖ Rencontre avec élèves (intimidateur et victime) afin de régler la situation
 - ❖ Explication du protocole
 - ❖ La direction assure un contact avec les parents (victime et intimidateur)

- ❖ Étape 3 : Conséquences
 - ❖ Rencontre pacifique et de réparation (s'il y a lieu)
 - ❖ Réflexion (verbale ou écrite)
 - ❖ Excuses par écrit si possible.

PREMIER NIVEAU

- ❖ Étape 1 : Arrêt d'agir

- ❖ Étape 2 : Intervention avec l'intervenant et le titulaire.
 - ❖ Rencontre avec les élèves (intimidateur et victime) afin de régler la situation.
 - ❖ Explication du protocole.
 - ❖ La direction assure un contact verbal avec les parents (victime et intimidateur)

- ❖ Étape 3 : Conséquence
 - ❖ Suspension à l'interne
 - ❖ Rencontre avec direction
 - ❖ Démarche de réflexion (écrite, exclusion de la classe)
 - ❖ Rencontre pacifique et de réparation (s'il y a lieu) ou entente

- ❖ Étape 4 : Suivi du dossier pour tous les élèves impliqués. (durant 3 semaines)
 - ❖ Rencontre ponctuelle avec l'enseignant
 - ❖ Rencontre ponctuelle avec la direction
 - ❖ Direction communique pour faire un retour avec les parents des élèves concernés.

DEUXIÈME NIVEAU

- ❖ Étape 1 : Arrêt d'agir

- ❖ Étape 2 : Rencontre avec direction
 - ❖ Rencontre et communication avec les parents (victimes et intimidateurs)

- ❖ Étape 3 : Conséquence
 - ❖ Rencontre parent / élève / direction
 - ❖ Suspension d'une journée
 - ❖ Signature de contrat
 - ❖ Explication du protocole
 - ❖ Réflexion écrite à faire
 - ❖ Accommodements en faveur de la victime (secteur de jeu aux récréations, place dans la classe...)
 - ❖ S'assurer de la collaboration du parent (suivi de leur enfant avec l'intervenant de la situation)

- ❖ Étape 4 : Retour à l'école et rencontre avec professionnel pour faire un retour sur les évènements.
 - ❖ Travail de réflexion (à faire signer par les parents)
 - ❖ Lettre d'excuse / réflexion
 - ❖ Geste réparateur

- ❖ Étape 5 : Suivi du dossier pour tous les élèves impliqués. (durant 3 semaines)
 - ❖ Rencontre ponctuelle avec l'enseignant
 - ❖ Rencontre ponctuelle avec la direction
 - ❖ Direction communique, pour faire un retour, avec les parents des élèves concernés.

TROISIÈME NIVEAU

- ❖ Étape 1 : Arrêt d'agir

- ❖ Étape 2 : Rencontre avec direction
 - ❖ Rencontre et communication avec les parents (victimes et intimidateurs)

- ❖ Étape 3 : Conséquence
 - ❖ Rencontre parent / élève / direction
 - ❖ Suspension d'une à deux journées
 - ❖ Signature de contrat
 - ❖ Explication du protocole
 - ❖ Réflexion écrite à faire
 - ❖ Perte de privilège systématique (retrait des récréations libres et de l'heure du dîner.)
 - ❖ S'assurer de la collaboration du parent (suivi de leur enfant avec l'intervenant de la situation)

- ❖ Étape 4 : Retour à l'école et rencontre avec professionnel pour faire un retour sur les évènements.
 - ❖ Travail de réflexion (à faire signer par les parents)
 - ❖ Lettre d'excuse / réflexion
 - ❖ Geste réparateur
 - ❖ Rencontre en psychoéducation

- ❖ Étape 5 : Suivi du dossier pour tous les élèves impliqués. (durant 1 mois)
 - ❖ Rencontre ponctuelle avec l'enseignant
 - ❖ Rencontre ponctuelle avec la direction
 - ❖ Direction communique avec les parents des élèves concernés pour faire un retour.
 - ❖ Faire un suivi régulier de la situation (intervenants s'informent de la situation.)

QUATRIÈME NIVEAU

- ❖ Étape 1 : Arrêt d'agir

- ❖ Étape 2 : Rencontre avec direction
 - ❖ Rencontre et communication avec les parents (victimes et intimidateurs)

- ❖ Étape 3 : Conséquence
 - ❖ Rencontre parent / élève / direction
 - ❖ Suspension de deux à 5 jours
 - ❖ Signature de contrat
 - ❖ Explication du protocole
 - ❖ Réflexion écrite à faire
 - ❖ Retrait de privilèges. (perte des récréations sur une longue période, accès au dîner à l'école, autobus, sortie scolaire...)
 - ❖ Possibilité de communication avec le service de police.
 - ❖ S'assurer de la collaboration du parent (suivi de leur enfant avec l'intervenant de la situation)

- ❖ Étape 4 : Retour à l'école et rencontre avec professionnel pour faire un retour sur les événements.
 - ❖ Travail de réflexion (à faire signer par les parents)
 - ❖ Lettre d'excuses / réflexion
 - ❖ Gestes réparateurs
 - ❖ Mise en place d'un plan d'intervention.

- ❖ Étape 5 : Suivi du dossier pour tous les élèves impliqués. (durant 1 mois)
 - ❖ Rencontre ponctuelle avec l'enseignant
 - ❖ Rencontre ponctuelle avec la direction
 - ❖ Direction communique avec les parents des élèves concernés.
 - ❖ Faire un suivi régulier de la situation (intervenants s'informent de la situation).

CINQUIÈME NIVEAU

- ❖ Suspension de 5 à 10 jours
- ❖ Membre de la commission scolaire impliqué dans le dossier
- ❖ Possibilité d'expulsion de l'école ou de la CS.

RÉSUMÉ DU PROTOCOLE

Quand :

Dès qu'il y a intimidation ou violence. Dans le doute, SIGNALEZ!

Comment :

- ❖ En collaboration
- ❖ Signalement / conséquence(s) / intervention(s) / suivi

Important :

- ❖ Assurer la protection des victimes
- ❖ Traiter l'information avec soins et discrétion
- ❖ Assurer un suivi avec tous les élèves pour un minimum de 3 semaines.